



O FIL DE L'INFO CLONAS N° 212 Octobre 2020

SITE INTERNET

Votre application smartphone « **Clonassurvareze** » est à télécharger par Google Play (Android) ou Apple Store (iPhone) en tapant « *clonassurvareze* » dans le moteur de recherche.

Site Internet : www.clonas.fr

La mairie est joignable au 04 74 84 91 44.

O FIL DE L'INFO MAIRIE

Urbanisme

Rappels :

- Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour toute construction de clôtures. Les clôtures et les annexes (abri de jardin, etc...) ne sont jamais instruites dans les permis de construire.

Nota-bene : extrait du règlement du PLU pour les zones Ua et Ub :

- La hauteur de la clôture est limitée à 2 m.
- L'emploi à nu de matériaux destinés à être recouverts (carreaux de plâtre, agglomérés, parpaing) **est interdit**.
- Il est obligatoire de déposer une déclaration préalable en mairie, pour tout ravalement de façades et changement de tuiles.
- **Les constructions de moins de 20 m², non attenantes à la construction principale, sont soumises à déclaration préalable. Si elles sont supérieures à 20 m², il faut un permis de construire. Celles de moins de 40 m², attenantes à la construction principale, sont soumises à déclaration préalable. Si elles sont supérieures à 40 m², il faut un permis de construire.**

Dossiers ayant fait l'objet d'un arrêté du Maire sur proposition du Service instructeur de la CCEBR :

❖ **Permis de construire**

MODRAK D. : Lotissement « Les Figuiers » Lot 3. AH 916

Construction maison individuelle
Arrêté positif du 10/09/2020

SCI CEBATTI. : Impasse des Bourrassonnes. AK 518
Construction locaux d'activité et bureaux
Arrêté positif du 02/09/2020

BLANCHARD S. : Lotissement « Les Figuiers » Lot 4. AH 916

Construction maison individuelle
Arrêté positif du 10/09/2020

UZ I. : Lotissement « Les Figuiers » Lot 9. AH 916
Construction maison individuelle

Arrêté positif du 10/09/2020

REYNAUD M. : 15 Bis Route de Chavanay. AK 576p
Extension en R+1 d'une maison individuelle existante + garage

Arrêté positif du 17/09/2020

SCI INVESTISSEMENT : Lotissement « Les Figuiers » Lot 2. AH 916

Construction villa en R+1

Arrêté positif du 10/09/2020

SCI INVESTISSEMENT : Lotissement « Les Figuiers » Lot 5. AH 916

Construction maison individuelle

Arrêté positif du 10/09/2020

KILINC V. : Lotissement « Les Figuiers » Lot 1. AH 916

Construction maison individuelle + garage

Arrêté positif du 10/09/2020

SCHIZZAROTTO D. : 9 Rue des Cèdres. AC 316 – AC 317

Extension d'un abri de jardin en garage

Arrêté positif du 11/09/2020

❖ **Déclarations préalables**

GERDIL M. : 4 Route des Chaix. AD 934

Division en 2 lots bâtis

Arrêté positif du 14/09/2020

❖ **Certificats d'urbanisme informatifs**

RAZZINI S. : Route d'Auberives. AD 1034

Arrêté du 07/09/2020

RAZZINI S. : Route d'Auberives. AD 1035

Arrêté du 07/09/2020

SUCCESSION MARTHOU D. : Les Fenouillères. AD 28 – AE 284 – AE 390 – AE 391 – AI 122

Arrêté du 17/09/2020

TEIXEIRA A. : Route de la Varèze. AH 522 – AI 223

Arrêté du 24/09/2020

❖ **Certificats d'urbanisme opérationnels**

PENSATO C. : 5 Bis Route de la Varèze. AH 522 – AI 223

Arrêté du 11/09/2020

Arrêté préfectoral propagation COVID

L'arrêté 38-2020-09-25-001 portant diverses mesures visant à freiner la propagation du virus COVID-19 dans le département de l'Isère a été pris par le préfet.

Voici les articles concernant notre commune :

A partir du 26 septembre 20

Article 1

Rassemblements limités à 1000 personnes dans les ERP importants (hors équipes organisatrices, exposants et dispositif de secours) lors de ces rassemblements **les débits de boissons temporaires sont interdits seule la restauration collective est autorisée** avec mesures barrières dans une limite de 10 personnes par table.

Les évènements suivants :

- Réunions amicales ou familiales (mariage, communion, anniversaire)
- Evènements associatifs (tombolas, lotos ...) dans des salles des fêtes ...

Sont limités à 30 personnes (avec masques, gel et distance d'un mètre minimum OBLIGATOIRE) .

Article 2

Ne concerne que les communes de Grenoble-Alpes métropole

Article 3 :

PORT du MASQUE OBLIGATOIRE dès l'âge de 11 ans dans :

- Dans les transports en commun
- Dans un périmètre de 25 mètres autour de l'Ecole (comme depuis le 1er septembre 2020)
- Sur les Marchés de plein air
- Dans les périmètres définis des villes de Vienne, Bourgoin et Grenoble Métropole
- Dans les Campus Universitaires
- Dans tous les rassemblements organisés sur la voie publique

Article 4 :

L'arrêté cessera son effet à compter du Samedi 10 Octobre 0h00 (sous réserve)

Ramassage des ordures ménagères

Le vendredi 1^{er} novembre 2019 étant férié, la collecte des ordures ménagères se fera le mercredi 6 novembre 2019 pour les 2 bacs.

Le ramassage des bacs jaunes se fera :

- **Vendredi 2 octobre 2020**
- **Vendredi 16 octobre 2020**
- **Vendredi 30 octobre 2020**



Collecte de l'amiante-ciment

Une campagne de collecte de l'amiante-ciment est organisée les samedis 3 et 10 octobre 2020 à la déchetterie de **Sablons RN 82, La Prat**.

La collecte est limitée à 1 seul dépôt par foyer et à 15 plaques d'amiante au maximum

Démarches pour déposer :

- Inscription à CEBER au 04 74 29 31 15
- Récupérer autorisation de dépôt, muni d'un justificatif de domicile, récupérer contenants normés et date de rendez-vous

A noter : Les contenants sont pris en charge à partir de votre véhicule

Opération « village propre »

Notre commune participe chaque année à « **la semaine de l'environnement de la vallée de la Varèze.** »

Cette année le confinement à empêcher son déroulement en avril, l'événement devrait avoir lieu du **10 au 17 octobre 2020** sur le thème de « l'énergie autrement » (Voir flyer joint)

La journée « village propre »

Aura lieu **samedi 10 octobre 2020**

Rendez-vous place de la mairie à 9h00

Pour la distribution du matériel et des informations Se munir d'un gilet fluo et de chaussures de marche **Attention cette journée pourrait être reportée au samedi 17 octobre 2020 en cas d'intempéries**

Accueil des nouveaux Clonarins

En raison du contexte sanitaire actuel, l'accueil des nouveaux habitants de la commune habituellement programmé en octobre est reporté à une date ultérieure

Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons, **nés en octobre 2004**, doivent se faire recenser en mairie, **à partir de leur date anniversaire courant octobre 2020**.

Se munir de la carte nationale d'identité sécurisée et du livret de famille des parents.

Cette démarche est nécessaire car le diplôme, remis lors de la Journée Défense et Citoyenneté (JPD), est réclamé lors de l'inscription à :

- Un examen scolaire
- Au permis de conduire



Point sur la rentrée scolaire

142 élèves fréquentent l'école

Maternelle 2 classes

18 PS, 12MS / 4 MS ,24 GS

Elémentaire 4 classes

17 CP / 20 CE1 / 17 CE2 ,7 CM1 / 7 CM1 ,16 CM2

Rappel des horaires de garderie : de 7h20 jusqu'à

l'entrée en classe et de la sortie de classe jusqu'à 18h

Le protocole sanitaire a été allégé en ce début d'année scolaire. Néanmoins le choix du maintien d'un agent toute la matinée à l'école élémentaire a été fait.

Boulangerie

Les travaux d'amélioration se poursuivent, les réparations du matériel ne sont pas terminées, la boulangerie devrait rouvrir ses portes courant octobre

Travaux

Côté vestiaire : le bâtiment extérieur est hors d'eau, hors d'air, les huisseries extérieures ont été posées les travaux intérieurs ;plaquage, électricité ,plomberie démarrent

Côté salle festive et culturelle : les murs extérieurs sont terminés le toit de la salle festive est en cours de construction, la charpente de la salle culturelle devrait être posée début octobre

Travaux Enedis : l'entreprise a réalisé des travaux de remaillage de l'ensemble des transformateurs de la commune afin d'améliorer les besoins de sa clientèle ces travaux seront terminés fin septembre.

Des désagréments ont pu être constatés, n'hésitez pas à consulter le site internet de la commune pour avoir toutes les informations liées aux coupures

Solimut Mutuelle de France

Tiendra une permanence :

Judi 15 octobre 2020 de 9h à 12h

Salle du conseil municipal en mairie

Pour une offre santé à des conditions avantageuses et un service de proximité, n'hésitez pas à venir vous renseigner

Port du masque obligatoire, gel hydro alcoolique, distanciation.



Le moustique tigre

Limiter la prolifération du moustique tigre, c'est l'affaire de tous

Il est très petit (5mm), il est rayé noir et blanc, il pique durant la journée, sa pique est douloureuse). Pour pondre ses œufs le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **alors faisons la chasse aux eaux stagnantes.**

Éliminez les endroits où l'eau peut stagner (coupelles des pots de fleurs, pieds de parasol, jeux d'enfants...) Pensez à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.

Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées (gouttières, rigoles...)).

Couvrez les réservoirs d'eau, bidons, citernes, bassins avec un voile ou simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Si vous pensez avoir vu un moustique tigre signalez sa présence sur :

www.signalement-moustique.fr

ACCRO' Jeunes information

L'ACCRO'Jeunes est un lieu d'accueil, de loisirs et de projets.

Pour qui ? Il s'adresse à tous les jeunes dès leur entrée au collège.

Où ? La salle ACCRO'Jeunes est actuellement située Montée de la Castillère aux Roches de Condrieu, elle devrait déménager à Saint Alban du Rhône (près de la Mairie) au cours du dernier trimestre 2020.

Comment cela fonctionne ?

Pour participer à l'ACCRO'Jeunes, il suffit de remplir un dossier. Il est disponible au bureau de l'ACCRO, sur le Facebook « ACCRO'Jeunes », par mail, auprès des mairies ou directement auprès de l'animateur.

Ce document est valable toute l'année scolaire pour l'ensemble des activités de l'ACCRO'Jeunes.

Que fait-on ? et quand ?

L'ACCRO'Jeunes propose des activités de loisirs, des séjours, des accueils libres et des accompagnements de projets autofinancés.

Ouvert durant les vacances scolaires : le programme d'activités est réalisé avec les jeunes. Un panel d'activités sportives, artistiques, manuelles, culinaires et culturelles se déroule en journée et/ou soirée. Des séjours ont lieu en hiver, en été et selon les projets des jeunes.

Ouvert en période scolaire : L'ACCRO'Jeunes ouvre tous les mercredis de 14 à 18h et un samedi sur deux de 14h à 18h. en accueil libre avec activités au choix des jeunes

La démarche de projet autofinancé : Les animateurs accompagnent aussi les jeunes à construire leurs projets et à trouver les moyens pour les mettre en œuvre.

Les programmes sont disponibles au Bureau ALSH, dans les mairies et sur les sites INTERNET, ainsi qu'au local ACCRO'Jeunes auprès de l'animateur jeunesse.

Vous pouvez aussi les demander par mail.

Ou sur le Facebook « **ACCRO'JEUNES** »

Contact :

Animateur : Salem BOURAS : 07.79.86.25.87

accrojeunesse@mairie-stclairdurhone.com

Permanence : tous les jeudis matin de 8h30 à 11h30

Adresse : 5 rue E. Romanet -38370 St Clair du Rhône.

Ouverture au public : le mardi de 8h30 à 16h30 et jeudi de 8h30 à 12h30.

Rendez-vous de la retraite

La 6^{ème} édition des rendez-vous de la retraite organisée par l'Agirc-Arrco et l'Assurance retraite aura lieu du 12 au 17 octobre 2020

- Le chômage partiel impacte-t-il la retraite ?
- Faut-il prolonger son activité pour pouvoir profiter d'une retraite majorée ?
- Quelles sont les démarches pour une demande de pension de réversion ?

Les questions sont nombreuses et propres à chaque situation personnelle.

Quelle que soit votre situation, les Rendez-vous de la retraite vous permettent

- D'échanger gratuitement avec un expert retraite
- D'ajuster vos choix de carrière, prendre les décisions en connaissance de causes et pour les actifs proches de la retraite, préparer votre départ.

Durant la semaine 3 chats seront organisés depuis le site internet.

www.rdv-retraite.fr

Les mardi, mercredi et jeudi, de 11h30 à 12h30,

Nouveau à Clonas

« **Burger Nine Food Truck** »

Vente de burger et de tacos

Le mardi de 18h à 22h à Clonas sur Varèze, au parking à côté de Négoce Auto 2 route de la gare

Tél : 06 74 70 79 32

O FIL DE L'INFO CCEBER

CAUE - Permanences de l'Architecte Conseil

Les permanences régulières avec l'Architecte conseil n'ont pas repris.

Par contre, il est possible de le joindre pour tout renseignement ou prise de rendez-vous en appelant au **06 08 07 33 14**

O FIL DES ASSOCIATIONS

Loisir Musical Clonarin

Assemblée Générale

Lundi 5 octobre 2020 à 20h30

Au foyer communal

Dans le respect des gestes barrières.

Masque obligatoire.

Gym- clonas

Assemblée Générale

Mardi 6 octobre 2020 à 20h

Au foyer communal

Dans le respect des gestes barrières.

Masque obligatoire.



Les Allées chantent

Concert de rock acoustique

Avec **Antoine STRIPOLLI** – trio acoustique

Samedi 17 octobre 2020

A 19h30 à la Villa de Licinius

Dans le respect des gestes barrières

Entrée gratuite !

Antoine STRIPPOLI affirme une identité musicale empreinte d'onirisme, de teintes sombres Sa voix se déploie avec une énergie puissante et délicate, nourrie par le rock venu le saisir dès son enfance.

Ses concerts en formation trio acoustique avec le violon d'Anne LEMARIEY et le violoncelle de Laurence VIGUIER viennent apporter une touche lyrique et une émotion joyeuse.

